



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2016-08

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2016

Sommaire

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-07-28-012 - Arrêté n°2016-068 28 juillet 2016 portant délégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat - UD 94 (3 pages)

Page 3

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-07-12-104 - Décision n° 2016-142, portant délégation de signature du Directeur Général à Mr SAUVEE (2 pages)

Page 7

IDF-2016-07-12-102 - Décision n° 2016-206 constatant l'absence ou l'empêchement du Directeur Général d'exercer le droit de préemption et de priorité, période du 1er au 7 août 2016. (1 page)

Page 10

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2016-07-28-012

Arrêté n°2016-068 28 juillet 2016 portant délégation de
signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi, en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget
de l'Etat - UD 94



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France,

ARRETE n°2016-068

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-04-18-003 du 18 avril 2016 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

A

- Monsieur Didier TILLET responsable par intérim de l'unité départementale du Val-de-Marne à compter du 18 juillet 2016
- Monsieur Eric JANY, responsable du Pôle « Travail »
- Madame Agnès DUMONS, secrétaire générale

Et dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Luce BOUENIKALAMIO
- Monsieur Ababacar NDIAYE
- Monsieur Jean-Noel PIGOT
- Madame Virginie RUE

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Didier TILLET responsable par intérim de l'unité départementale du Val-de-Marne à compter du 18 juillet 2016
- Monsieur Eric JANY
- Madame Agnès DUMONS

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Didier TILLET responsable par intérim de l'unité départementale du Val-de-Marne à compter du 18 juillet 2016
- Madame Agnès DUMONS
- Monsieur Daniel DREAN
- Madame Valerie SERRAZ

Article 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 5

L'arrêté N° 2016-037 du 17 mai 2016 est abrogé.

Article 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers,
le 28 juillet 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-07-12-104

Décision n° 2016-142, portant délégation de signature du
Directeur Général à Mr SAUVEE

Décision n° 2016-142 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la décision n°2016-62, portant délégation de signature du Directeur Général à Monsieur Alexandre SAUVEE,

Décide :

Article 1 : la décision n°2016-62 est abrogée,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Alexandre SAUVEE, Responsable de projets fonciers, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;

- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.
- Constater le service fait.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 12 juillet 2016.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT



Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2016-07-12-102

Décision n° 2016-206 constatant l'absence ou l'empêchement du Directeur Général d'exercer le droit de préemption et de priorité, période du 1er au 7 août 2016.

Décision n° 2016-206

CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE

Le Directeur Général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Établissements Publics Fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M. Gilles BOUVELOT, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le douzième alinéa de l'article 11 du règlement intérieur institutionnel de l'Établissement déléguant l'exercice du droit de préemption au Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général,

Décide :

Article 1 : Le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint opérationnel de l'Établissement, Monsieur Michel GERIN, durant la période du 1^{er} au 7 août 2016 inclus.

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} août 2016.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016


Le Directeur Général,
Gilles BOUVELOT